

<b>TARIFICATION DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE</b>					
<b>TARIF EN VIGUEUR au 01 janvier 2026 ( taux de TVA:20%) de la SASU ACIC</b>					
		<b>HT</b>		<b>TTC</b>	
<b>Honoraires de gestion courante</b>		<b>7%</b>		<b>8,40%</b>	
<i>(Edition des quittances locataires-recouvrement des loyers-compte rendus de gestion propriétaire mensuel-Accès extranet Propriétaires et locataires)</i>					
<b>Honoraires complémentaires à la charge du propriétaire</b>					
<i>Représentation du mandant aux AG des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de copropriété à laquelle appartient le bien géré</i>		<b>66,66 euros</b>		<b>80 euros</b>	
<i>Le représenter aux associations de locataires</i>					
<i>Clôture de compte propriétaire</i>		<b>50 euros</b>		<b>60 euros</b>	
<i>Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration de revenus fonciers ( par an et par lot)</i>		<b>50 euros</b>		<b>60 euros</b>	
<i>Suivi administratif, technique et financier des travaux pour les travaux supérieurs à 700 euros TTC</i>		<b>5%</b>		<b>6%</b>	
<i>En cas de sinistre ( intervention auprès des compagnies d'assurances, représentation aux expertises</i>					
<i>suivi de procédures contentieuse et/ou constitution du dossier pour un avocat</i>		<b>50€/heure</b>		<b>60€/heure</b>	
<b>Garantie de Loyer IMPAYES</b>		<b>2,7% des loyers en 2025</b>			
		<b>( peut être amener à varier en fonction de l'assureur )</b>			
<b>Assurance PNO</b>		<b>Au choix du propriétaire</b>			
<i>et/ou variable selon assureur si prestation déléguée à l'agence</i>					